

Résumé Exécutif

L'industrie du tabac a intensifié son ingérence dans les politiques de santé publique. En vertu de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour la lutte antitabac (CCLAT), les gouvernements sont tenus de protéger leurs politiques de santé publique contre les intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac et de ceux qui défendent ses intérêts. À cet effet, l'article 5.3 et ses directives d'application proposent diverses actions qui permettent aux gouvernements de se prémunir.

L'industrie du tabac et ses alliés ont utilisé une grande diversité de tactiques pour ébranler et saper les mesures de protection déjà mises en place par les gouvernements, tâchant aussi d'empêcher et décourager l'adoption de nouvelles initiatives. De nombreux gouvernements ont subi l'influence de l'industrie du tabac principalement parce qu'ils n'ont pas agi de manière cohérente face à l'industrie et à ses tactiques.

L'Indice mondial de l'ingérence de l'industrie du tabac est produit par le Centre mondial pour la bonne gouvernance dans la lutte antitabac (GGTC) à partir des rapports de la société civile sur l'ingérence de l'industrie du tabac dans 90 pays comptant pour environ 87 % de la population mondiale. L'indice en est à sa quatrième édition et continue de documenter les efforts déployés par les gouvernements pour mettre en œuvre l'article 5.3 de la CCLAT de l'OMS.

L'Indice est élaboré à partir des informations publiques sur l'ingérence de l'industrie du tabac disponibles dans les pays et sur les réponses respectives des gouvernements pour y faire face. Quarante-vingt pays ont mis à jour l'édition précédente de leur rapport en tenant compte des ingérences et des mesures gouvernementales sur la période allant d'avril 2021 à mars 2023. Dix nouveaux pays s'ajoutent à l'indice, où les ingérences et réponses des gouvernements ont été mesurées de janvier 2019 à mars 2023. Les pays sont classés (figure 1) en fonction du total

des pointages fournis par les groupes de la société civile qui ont préparé leurs indices nationaux respectifs. Plus le pointage d'un pays est bas, plus le niveau général d'ingérence est faible, ce qui est de bon augure pour le pays.

L'indice 2023 montre une tendance à l'aggravation des ingérences sur la période analysée, et aucun pays n'a été épargné. Quarante-trois pays (43) ont vu leurs pointages se détériorer, contre vingt-neuf (29) pays dont les efforts pour protéger les politiques de santé se sont améliorés, notamment par une plus grande transparence, en refusant de collaborer avec l'industrie et en adoptant des procédures qui permettent de régir les interactions avec l'industrie. Les pointages de huit pays sont restés inchangés.

Les principaux constats

Quatre gouvernements ont fait des progrès pour protéger leurs politiques contre l'ingérence de l'industrie du tabac. En 2021, le **Botswana** a intégré dans sa loi sur la lutte antitabac des recommandations venant des directives d'application de l'article 5.3. La **Bosnie**, le **Burkina Faso** et la **Côte d'Ivoire** ont élaboré des projets de décrets, toujours en attente d'approbation, visant à protéger les politiques de santé de l'ingérence de l'industrie.

L'industrie a continué de cibler les ministères des finances, du commerce et de l'investissement afin de les inciter à défendre ses intérêts. Elle a réussi à convaincre les ministères autres que celui de la santé, en particulier des finances, du commerce et des douanes, en exagérant la contribution de l'industrie à l'économie et en les amenant à croire à sa théorie qu'une augmentation des taxes aggraverait le commerce illicite du tabac.

Un plus grand nombre de pays ont subi l'ingérence de l'industrie et ont vu leur position se détériorer. Vingt-neuf pays ont obtenu un meilleur pointage dans l'Index tandis que 43 pays ont connu un recul et 8 n'ont connu aucun changement.

De nombreux gouvernements ont à nouveau accepté les offres de l'industrie du tabac en matière de RSE. Confrontés à des problèmes d'envergure mondiale comme la persistance de l'impact de la COVID-19, les catastrophes naturelles et la croissante nécessité de protéger l'environnement, les gouvernements ont eu tendance à accepter les actes de bienfaisance de l'industrie, avec l'effet de soumettre leurs politiques à des compromis.

Les gouvernements ont collaboré à des campagnes environnementales parrainées par l'industrie. Des entités gouvernementales et des institutions publiques ont endossé des opérations de nettoyage de mégots de cigarettes menées par l'industrie dans au moins 15 pays, dont le **Brésil**, la **Colombie**, le **Costa Rica**, la **Corée**, la **Malaisie**, la **Suède**, la **Suisse** et l'**Uruguay**.

Les ambassades de cinq pays ont soutenu l'industrie du tabac ou en ont fait la promotion. L'industrie a persuadé les missions diplomatiques de cinq pays, la **Chine**, l'**Allemagne**, l'**Italie**, le **Japon** et le **Royaume-Uni**, de la promouvoir dans d'autres pays.

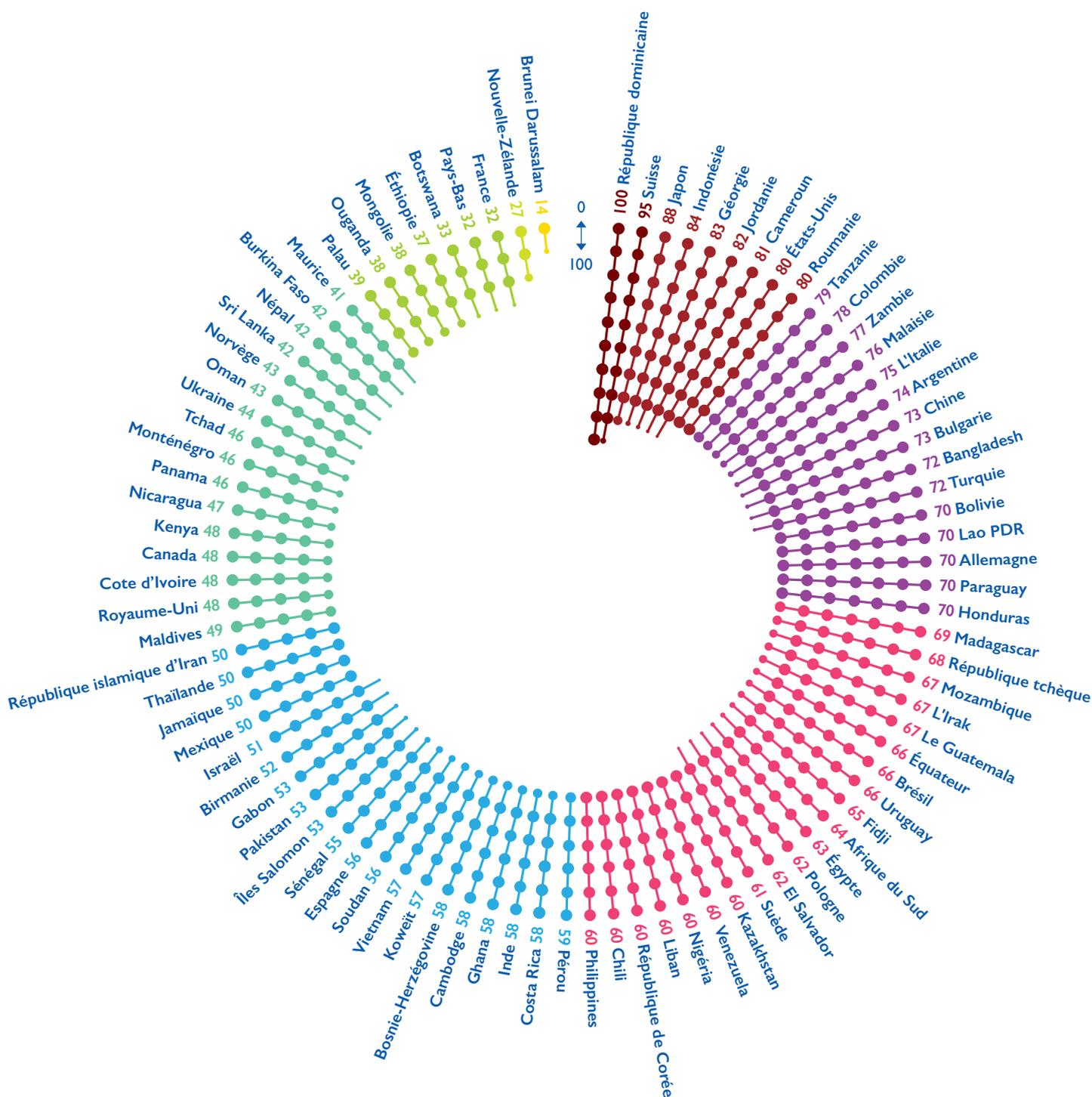
La transparence et la reddition de compte restent problématiques. La plupart des pays n'ont pas une réglementation en place qui exige la divulgation des réunions avec l'industrie du tabac, ni un registre des lobbyistes incluant ceux qui appartiennent à l'industrie du tabac, ni de politiques qui obligent l'industrie du tabac à divulguer des informations sur ses activités de marketing et de lobbying.

Dans cinq pays, il a été constaté que l'industrie du tabac avait saboté les efforts déployés pour adopter une législation globale conforme à la CCLAT de l'OMS. Au cours des dernières années, l'adoption d'une législation omnibus pour la lutte antitabac a été retardée en **Bolivie**, au **Guatemala**, en **Jamaïque**, en **Tanzanie** et en **Zambie**.

Cinq pays qui ne sont pas encore Parties à la CCLAT de l'OMS ont été confrontés à des niveaux élevés d'ingérence. L'adhésion de l'**Argentine**, la **République dominicaine**, l'**Indonésie**, la **Suisse** et les **États-Unis** n'a pas progressé et ces pays ont été l'objet de niveaux élevés de lobbying ou d'ingérence qui ont nui à la lutte antitabac. Non seulement les mesures de lutte antitabac de ces gouvernements ne sont pas conformes à la CCLAT, ce qui permet à l'industrie de s'immiscer dans l'élaboration des politiques, mais ils ont continué à offrir à l'industrie du tabac des mesures incitatives ou à soutenir ses activités.

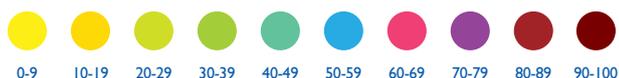
Il existe peu d'information accessible au public concernant les programmes que des pays auraient mis en place pour sensibiliser systématiquement à l'article 5.3. Dans les pays étudiés par l'Indice, on a trouvé peu de rapports accessibles au public qui fassent état de programmes au sein des agences gouvernementales qui sensibiliseraient les fonctionnaires aux mesures de l'article 5.3 pour faire face aux tactiques de l'industrie du tabac.

Figure 1: Classement général des pays selon l'ingérence de l'industrie du tabac



Plus le pointage est bas, meilleur est le classement

Par couleur



Par taille



Recommandations

Les gouvernements peuvent et doivent mettre fin à l'ingérence de l'industrie du tabac. Plus ils agiront rapidement pour remplir leurs obligations au titre de la CCLAT de l'OMS, mieux ils pourront protéger et faire progresser leurs politiques de lutte antitabac. Les directives d'application de l'article 5.3 exigent que les gouvernements limitent les interactions avec l'industrie au strict nécessaire et fassent preuve de transparence. Ils doivent entreprendre notamment les actions spécifiques suivantes:

1. Impliquer tous les niveaux de gouvernement pour restreindre l'ingérence de l'industrie du tabac.

L'ensemble du gouvernement doit agir de manière cohérente pour mettre fin à l'ingérence de l'industrie du tabac et appliquer l'article 5.3, comme le montrent les mesures exemplaires prises par le **Botswana**, le **Tchad**, les **Philippines**, le **Royaume-Uni** et l'**Ouganda**.

2. Cesser de participer aux activités caritatives parrainées par l'industrie du tabac.

Les gouvernements ne doivent pas approuver les activités parrainées par l'industrie ou y participer mais plutôt limiter les interactions à ce qui est strictement nécessaire pour leur permettre de réglementer l'industrie et ses produits.

3. Interdire les contributions de l'industrie du tabac, y compris aux campagnes politiques.

Les gouvernements se rendent vulnérables lorsqu'ils acceptent des contributions de l'industrie du tabac, comme cela a été le cas des pays qui ont été amenés à faire des compromis sur la lutte antitabac ou à abolir des mesures législatives.

4. Interdire et dénormaliser les activités de supposée RSE de l'industrie du tabac.

Il faut faire payer l'industrie du tabac pour les dommages que ses produits causent à la santé humaine et à l'environnement. Les mécanismes de responsabilité élargie des producteurs et les réglementations sur les entreprises en matière de développement durable ne devraient pas s'appliquer à l'industrie du tabac, ou à tout le moins, celle-ci ne doit pas être traitée comme n'importe quelle autre industrie.

5. Exiger une plus grande transparence aux fins d'une responsabilité réelle.

La transparence des interactions avec l'industrie du tabac permet de réduire les occasions

d'ingérence et d'amener les fonctionnaires et l'industrie à rendre des comptes et à se responsabiliser. Toutes les interactions avec l'industrie du tabac doivent être consignées dans un registre et rendues publiques. Il faut aussi exiger que l'industrie du tabac divulgue certaines informations, notamment sur ses activités de marketing et de lobbying.

6. Retirer les investissements dans l'industrie du tabac.

Les entreprises d'État de tabac font partie de l'industrie du tabac et doivent être traitées comme telles. Les gouvernements qui se désengagent des entreprises du tabac en les désinvestissant renforcent leur indépendance vis-à-vis de l'industrie, ce qui leur permet d'agir librement pour protéger la santé publique.

7. Mettre en œuvre un code de conduite ou des orientations pour créer une barrière de protection.

Les gouvernements doivent adopter un code de conduite assorti d'orientations claires afin de limiter les interactions avec l'industrie du tabac, d'éviter les conflits d'intérêts et de renforcer la transparence et l'obligation de rendre des comptes suite à une interaction.

8. Cesser d'offrir des mesures incitatives à l'industrie du tabac.

L'industrie du tabac ne devrait pas bénéficier de mesures incitatives ou de traitement préférentiel pour mener ses affaires, car elles sont en conflit direct avec la politique de lutte antitabac.

9. Refuser tout accord non contraignant avec l'industrie du tabac.

Les gouvernements sont souvent perdants lorsqu'ils acceptent de coopérer avec l'industrie du tabac. Il ne devrait y avoir aucune collaboration entre les gouvernements et l'industrie du tabac.

L'Indice mondial de l'interférence de l'industrie du tabac est une enquête qui cherche à déterminer la façon dont les gouvernements protègent leurs politiques de santé publique des intérêts commerciaux et autres de l'industrie du tabac, comme l'exige la CCLAT de l'OMS. Le premier indice de 2019 s'est penché sur la situation dans 33 pays, le deuxième dans 57 pays, le troisième dans 80 pays, et cette quatrième édition de l'Indice s'est intéressée à 90 pays d'Afrique, de la région de la Méditerranée orientale, des Amériques, d'Europe, d'Asie du Sud et du Sud-Est, et de la région du Pacifique ouest. Il classe les pays en utilisant le même questionnaire et la même méthode de pointage que l'Indice ASEAN développé en 2014 par l'Alliance pour le contrôle du tabac en Asie du Sud-Est (SEATCA). Des rapports détaillés sur les pays et d'autres outils sont disponibles à l'adresse www.globaltobaccoindex.org

Citation: Assunta M. Indice mondial de l'ingérence de l'industrie du tabac. Centre mondial pour la bonne gouvernance dans la lutte antitabac (GGTC). Bangkok, Thaïlande. Novembre 2023.